



Information à la population

Taxe au sac dès 2012

Madame, Monsieur,

Proposée par le Conseil d'Etat et acceptée par le Grand Conseil en septembre 2010, la taxe au sac sera introduite à Peseux, ainsi que dans l'ensemble du canton, à partir du 1^{er} janvier 2012. Dès cette date, seuls les sacs officiels taxés seront acceptés pour le dépôt de nos ordures ménagères sur la voie publique.

En confirmant le principe du pollueur-payeur et ayant comme objectif d'augmenter le tri des déchets ménagers, les autorités cantonales ont décidé de modifier la loi actuelle en introduisant la taxe au sac. Cette dernière a pour but d'inciter la population à trier ses déchets afin de diminuer la quantité de déchets incinérables.

Le Conseil général de notre commune a récemment approuvé le nouveau règlement concernant la gestion des déchets qui fixe les modalités d'application de la taxe au sac. Ci-après vous trouverez quelques informations essentielles à ce sujet.

Taxe au sac

La taxe au sac servira à couvrir les coûts d'incinération des déchets urbains. Comme cela se fera dans pratiquement toutes les communes du canton, chaque ménage de Peseux devra utiliser, dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine, des sacs poubelles officiels clairement identifiables. Ces derniers, dont les tarifs sont fixés par le canton, pourront être obtenus auprès de certains commerces locaux, voire régionaux, aux prix de mentionnés ci-après.

Contenance	:	17 l	35 l	60 l	110 l
CHF	:	1.00	2.00	3.40	6.30

Cette taxe au sac s'accompagnera d'une taxe de base annuelle ci-après mentionnée.

Taxe de base annuelle

La taxe de base vous sera adressée par la commune une fois par année. Pour 2012, elle se montera à **CHF 50.00** pour un ménage d'une personne. Comme cela est déjà le cas aujourd'hui, elle sera pondérée en fonction du nombre de personnes dans le ménage (1,8 pour un ménage de 2 personnes; 2,4 pour 3 personnes; 2,8 pour 4 personnes et 3,0 pour 5 personnes ou plus).

La taxe de base permettra de couvrir principalement les coûts des transports, des infrastructures et les charges liées au traitement des déchets recyclables.

Déchets des entreprises

La gestion des déchets pour les personnes morales (entreprises) sera financée par :

- une taxe de base et une taxe au poids (CHF 400.00/t) pour les entreprises qui disposent d'un container agréé par la commune et muni d'une puce électronique pour le pesage;
- une taxe de base et la taxe au sac pour les autres entreprises, ces dernières acquérant des sacs officiels pour le dépôt de leurs déchets incinérables.

La taxe de base des entreprises pour 2012 est fixée à **CHF 74.00**.

Des sacs gratuits pour les familles

Dans certaines situations sociales, la commune peut prendre des dispositions spéciales de nature non fiscale. Ainsi pour 2012 et lors de la naissance d'un enfant, le Conseil communal vous informe que l'Administration communale remettra gratuitement à chaque famille qui en fera la demande un lot de 50 sacs officiels de 35 l.

Ramassage et élimination des déchets

Lors des tournées hebdomadaires de ramassage des ordures ménagères, seuls les sacs poubelles agréés seront récoltés. Tout comme pour les déchets verts, il n'est pas prévu de modification des tournées en 2012. Leur évacuation aura lieu deux fois par semaine, les mardis et vendredis, alors que pour les déchets verts, ces derniers seront récoltés chaque mercredi (deux fois par mois durant la période hivernale).

En ce qui concerne les déchets recyclables, vous aurez toujours la possibilité de les déposer dans les différents points de collecte à disposition dans la commune. La déchetterie des Plaines-Roches, sise au-dessus de Neuchâtel, continuera d'accueillir toute sorte de matériaux, notamment les déchets encombrants. A ce propos, le calendrier de ramassage et d'élimination des déchets qui vous est transmis chaque année vous fournit tous les renseignements nécessaires.

Nous vous rendons attentifs qu'à partir de l'année prochaine la commune dressera des contraventions pour tout usage de sacs non officiels ou dépôt sauvage.

Points de collectes

Avec l'introduction de la taxe au sac, des mesures seront mises en place par le Service de la voirie pour faciliter le tri des déchets ménagers usuels. Les 6 points de collectes actuels subsisteront. Ils seront réaménagés, tant du point de vue logistique que de leur capacité, de manière à répondre à la demande de la population et faire face à la hausse prévisible de la quantité des déchets recyclables. La cadence de ramassage des déchets triés sera renforcée.

Actuellement, les points de collectes sont situés dans les lieux suivants :

- au Carrefour de l'Etoile, aux rues de la Chapelle et des Placeules : fer blanc, alu, capsules de café, verre, PET, huiles, piles, textiles, papier et carton
- aux rues du Clos et du Chasselas : verre, papier et carton
- à la rue Jâmes-Paris : verre et textile.

Dès 2012, des containers à compost (240 l) seront également installés dans chacun de ces éco points. Seul le compost ménager (déchets végétaux de cuisine), en petite quantité, pourra y être déposé.

En 2010, le taux de recyclage du canton de Neuchâtel approchait les 35%. Ce résultat se situe bien loin de la moyenne nationale de 50%. A nous tous de jouer le jeu et d'améliorer ce taux de tri.

Tout en remerciant par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Peseux, décembre 2011

Le Conseil communal